



PREFETE DE LA SARTHE

Préfecture de la Sarthe

Secrétariat général

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES**

Bureau de l'utilité publique

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2015023-0006 du 23 janvier 2015

Portant renouvellement partiel des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux « LOIR » - Modification n°1

La Préfète de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1^{er}, et notamment les articles L.212-3 et suivants et R.212-26 à R.212-48, relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2009-235 du 3 décembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des DREAL ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 03-3393 du 10 juillet 2003 des Préfets de la Sarthe, de Maine et Loire, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire, de l'Eure et Loir, de l'Orne et du Loiret fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « LOIR » modifié par l'arrêté interpréfectoral n° 2013325-0008 du 7 mars 2014 ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°04/4579 du 8 novembre 2004 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « LOIR » ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 2013245-0014 du 29 août 2013 portant renouvellement de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « LOIR » pour le mandat restant à courir ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014324-0003 du 20 novembre 2014 portant renouvellement partiel des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « LOIR » ;

Considérant la proposition du conseil général du Loiret du 26 novembre 2014 ;

Considérant la modification approuvée par délibération de la commission permanente du conseil général de la Sarthe reçue le 27 novembre 2014 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2014324-0003 du 20 novembre 2014 est modifié comme suit :

« La composition et la nomination de la commission locale de l'eau créée pour assurer l'élaboration, la révision et le suivi du SAGE « Loir » regroupe les membres suivants :

I. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (39 membres)

1) Représentant du Conseil Régional :

PAYS-DE-LA-LOIRE

Monsieur Philippe PAPIN
Conseiller régional

CENTRE

Madame Monique BEVIERE
Conseillère régionale

2) Représentants des Conseils Généraux :

SARTHE

Madame Béatrice PAVY-MORANÇAY
Conseillère générale

MAINE ET LOIRE

Monsieur André MARCHAND
Conseiller général

LOIR ET CHER

Monsieur Bernard PILLEFER
Conseiller général

INDRE ET LOIRE

Madame Martine CHAIGNEAU
Conseillère générale

EURE ET LOIR

Monsieur Serge FAUVE
Conseiller général

LOIRET

Monsieur Pascal GUDIN
Conseiller général

3) Représentants des Maires et EPCI :

SARTHE

*Monsieur Luc ARNAULT
Adjoint au maire de La Chartre sur le Loir*

*Monsieur Jöel BARDET
Adjoint au maire de Château du Loir*

*Madame Galiène COHU DE LASSENCE
Maire de Ruillé-sur-Loir*

*Monsieur Claude JAUNAY
Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Fléchois*

*Monsieur Marc LESSCHAEVE
Vice-Président de la Communauté de communes du Bassin Ludois*

*Monsieur Jean MABILLE
Adjoint au maire de Vibraye*

*Monsieur Bernard TOUCHET
Adjoint au maire d'Yvré le Polin*

*Monsieur Jean-Paul TRICOT
Adjoint au maire du Lude*

MAINE ET LOIRE

*Monsieur Jean-Pierre BAUDOIN
Maire de Chaumont-d'Anjou*

*Monsieur Guy ADRION
Maire d'Huille*

*Monsieur Adrien DENIS
Maire de Deneze sous le Lude*

LOIR ET CHER

*Monsieur Philippe CHAMBRIER
Adjoint au maire de Vendôme*

*Monsieur Henri ROULLIER
Adjoint au maire de Montoire sur le Loir*

*Monsieur Alain BOURGEOIS
Maire de Moree*

*Monsieur Dominique DHUY
Maire de Nourray*

*Monsieur Alain HALAJKO
Adjoint au maire de Meslay*

*Monsieur Francis HEMON
Maire de Lunay*

*Monsieur Philippe MERCIER
Président de la Communauté de communes Vallées Loir et Braye*

INDRE ET LOIRE

*Madame Catherine COME
Maire de Louestault*

*Monsieur Jean Michel LEQUIPPE
Adjoint au maire de Couesmes*

EURE ET LOIR

*Monsieur Emmanuel BIWER
Adjoint au maire de Châteaudun*

*Monsieur Michel BOISARD
Conseiller municipal de Bonneval*

*Monsieur Jean Yves DEBALLON
Maire de Douy*

*Madame Sandrine FATIMI
Adjoint au maire de Cloyes-sur-Loir*

*Monsieur Dominique GANNIER
Adjoint au maire de St Denis les Ponts*

*Monsieur Philippe GAUCHERON
Maire de Varize*

*Monsieur Dominique IMBAULT
Maire de Villiers-st-Orien*

*Monsieur Jean-François MANCEAU
Maire de Magny*

*Monsieur Bernard MERCUZOT
Maire d'Alluyes*

ORNE

*Monsieur Patrick GREGORI
Maire de Ceton*

4) Représentant des établissements publics locaux :

*Monsieur Yves GUERIN
Parc naturel régional du Perche*

**II. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, PROPRIETAIRES FONCIERS,
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS (19 membres)**

1) Représentants des Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie :

Monsieur le Président de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie des Pays de la Loire
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie de la Région Centre
ou son représentant

2) Représentants des Chambres d'Agriculture :

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Sarthe
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de Maine et Loire
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Eure et Loir
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Loir et Cher
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Indre et Loire
ou son représentant

3) Représentants des associations syndicales de propriétaires ou des représentants de la propriété foncière ou forestière :

Monsieur le Président du centre national de la propriété forestière ou son représentant

4) Représentants de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Maine et Loire ou son représentant

Monsieur le Président de l'Union Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Centre Poitou Charente ou son représentant

5) Représentants des associations pour la protection de la nature :

Monsieur le Président de Sarthe Nature Environnement ou son représentant

Monsieur le Président de Nature Centre Environnement ou son représentant

6) Représentants du tourisme :

Monsieur le Président de l'Agence Départementale de développement économique et touristique de la Sarthe ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Office de tourisme de la Vallée du Loir ou son représentant

7) Représentant des associations de consommateurs :

Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Sarthe ou son représentant.

8) Représentants des associations pour la protection des inondés :

Monsieur le Président de l'association du Comité d'Action et de Défense des Victimes des Inondations du Loir ou son représentant

9) Représentants des associations de sauvegarde des Moulins et Rivières :

Monsieur le Président de l'Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe ou son représentant

10) Représentant de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction

Monsieur le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction ou son représentant

III. COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (18 membres)

- **Préfecture de la Région Centre – Bassin Loire-Bretagne**
Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet Coordonnateur
du Bassin Loire- Bretagne, *Préfet du Loiret*, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Loiret ou son représentant

- **Préfecture de la Sarthe**
Madame la Préfète de la Sarthe, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
de la Sarthe, ou son représentant

- **Préfecture de Maine et Loire**
Monsieur le Préfet du Maine et Loire, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Maine et Loire, ou son
représentant

- **Préfecture du Loir et Cher**
Monsieur le Préfet du Loir et Cher, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
du Loir et Cher, ou son représentant

- **Préfecture de l'Indre et Loire**
Monsieur le Préfet de l'Indre et Loire, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
de l'Indre et Loir, ou son représentant

- **Préfecture de l'Eure et Loir**
Monsieur le Préfet de l'Eure et Loir, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
de l'Eure et Loir, ou son représentant

- **Préfecture de l'Orne**
Monsieur le Préfet de l'Orne, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
de l'Orne, ou son représentant

- **Agence de l'Eau Loire - Bretagne**
Monsieur le Directeur général de l'agence de l'eau Loire Bretagne, ou son représentant

- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire**
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
des Pays-de-la-Loire, ou son représentant

- **Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire**
Monsieur le Directeur Régional de l'Agence de Santé des Pays de la Loire,
ou son représentant

- **Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)**
Monsieur le Délégué Interrégionale Centre – Poitou Charente,
ou son représentant

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°2014324-0003 du 20 novembre 2014 demeurent inchangées. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Sarthe, de Maine et Loire, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire, de l'Eure et Loir, du Loiret et de l'Orne.

Elle sera mise à la disposition du public sur le site internet de chaque préfecture concernée ([www.\(département\).gouv.fr](http://www.(département).gouv.fr)), ainsi que sur le site GESTEAU (www.gesteau.eaufrance.fr) agréé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

ARTICLE 3 : Les secrétaires généraux des préfectures de la Sarthe, de Maine et Loire, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire, de l'Eure et Loir, du Loiret et de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LA PRÉFÈTE


Pour le Loiret,
La Secrétaire Générale

Marie-Paule FOURNIER